Gennevilliers
L'AUDACE D'UNE VILLE POPULAIRE

**DIRECTION GENERALE**
**PL/JM/MB/MRF**

# CONSEIL MUNICIPAL DU 17 Novembre 2021

## *COMPTE RENDU ANALYTIQUE*

Le 17 novembre 2021 à 20h00

Le Conseil municipal de la ville de Gennevilliers, convoqué le 10 novembre 2021, par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous sa présidence.

**ETAIENT PRESENTS**
Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAF, Laurent NOËL, Délia TOUMI, Grégory BOULORD, Christophe BERNIER, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUE (départ à 21h28), Isabelle MASSARD, Belkacem OUCHEN, Maria-Blanca FERNANDEZ, Chaouki ABSSI, Nadia MOUADDINE, Sofia MANSERI, Sonia BLANC, Christian DESCHENES, Céline LANOISELEE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Fabienne MOREAU, Mohamed DDANI, Mariama GASSAMA, Brice NKONDA, Karine CHALAH, Ahcen MEHARGA, Sinan KARAKUS, Philippe HALLAIS .

**ETAIENT REPRESENTES**
Philippe CLOCHETTE représenté par Alexandra D'ALCANTARA, Zineb ZOUAOUI représentée par Chaouki ABSSI, Carole LAFON représentée par Roger DUGUE, Ibrahima N'DIAYE représenté par Eloi SIMON, M'Hamed BINAKDANE représenté par Sofia MANSERI, Zine BOUKRICHE représenté par Nadia MOUADDINE, Gwenola HAUG représentée par Laurent NOËL, Aurélie REMACLE représentée par Isabelle MASSARD, Maxime CAZAUX représenté par Christophe BERNIER.

**ABSENT EXCUSE**
Richard MERRA.

La séance ayant été déclarée ouverte, Khalid DAMOUN, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a accepté.

Ces formalités accomplies,

LE CONSEIL,

SOMMAIRE

***I) – APPROBATION DU PROCES-VERBAL***

***II) - POINTS D'INFORMATION***

***III) - EXAMEN DES DELIBERATIONS***

***IV) - VŒUX***

***V) - COMPTE RENDU DES DECISIONS MUNICIPALES***

## *I) - APPROBATION DU PROCES-VERBAL*

***Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 Septembre 2021.***

Il y a lieu d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 Septembre 2021.

## *II) - POINTS D'INFORMATION*

- Droit sur l'Agrocité
- Point égalité hommes/femmes et préparation de la journée du 25 novembre - journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes

## *III) - EXAMEN DES DELIBERATIONS*

**Finances, Budget, Administration Générale, Personnel Communal, Informatique, Communication, Relations Publiques, Restauration, Solidarité, Action Sociale, Handicapés, Santé, Retraités.**

**Approbation du pacte financier et fiscal du territoire Boucle Nord de Seine**

Le présent pacte est un outil de gestion élaboré par les 7 communes portant règlement financier afin de préciser les relations financières entre les communes membres et l'EPT. Il vise à constituer un engagement volontaire des collectivités membres et à orienter les ressources nécessaires au financement des compétences transférées ainsi que les charges de gestion propre à l'EPT. Fidèle aux principes édictés dans le pacte de gouvernance, l'esprit du faire ensemble tout en restant soi-même reste le fil conducteur des différentes items déclinées dans ce pacte.

***Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39***

**Candidature de la ville de Gennevilliers à l'appel à manifestation d'intérêt métropolitain dans le cadre du déploiement des pass numériques**

La Métropole du Grand Paris a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour sélectionner des territoires d'expérimentation du déploiement des pass numériques. Ce dispositif créé par l'Etat se matérialise par des carnets de 10 pass numériques d'une valeur de 10 € chacun. Ces derniers donnent accès à des services d'accompagnement numérique permettant l'acquisition de compétences dites « essentielles ». Il vise à encourager la rencontre entre les publics éloignés du numérique et les acteurs proposant une offre de médiation numérique correspondant à leurs besoins. Les territoires lauréats bénéficient également d'un accompagnement pour structurer un réseau d'acteur œuvrant pour l'inclusion numérique.

***Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39***

## Modification des membres de la commission d'appel d'offres

Il y a lieu de modifier les membres de la commission d'appel d'offres afin de garantir le quorum des prochaines commissions.

| TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|---|---|
| Madame Isabelle MASSARD | Madame Anne-Laure PEREZ |
| Monsieur Roger DUGUE | Madame Délia TOUMI |
| Monsieur Laurent NOËL | Madame Maria-Blanca FERNANDEZ |
| Madame Zineb ZOUAOUI | Monsieur Christian DESCHENES |
| Monsieur Brice NKONDA | Monsieur Ahcen MEHARGA |

***Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39***

## Institution des indemnités horaires pour travaux supplémentaires

La notion d'heures supplémentaires correspond aux heures effectuées à la demande du chef de service ou de l'autorité territoriale dès qu'il y a dépassement des bornes horaires définies par le cycle de travail dans le cadre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail. Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes relatifs aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables au personnel de la collectivité. La mise en œuvre des 1607H est l'occasion de reposer le principe selon lequel l'agent ayant effectué des heures supplémentaires devra en priorité récupérer les heures effectuées. Ce n'est qu'à titre exceptionnel et avec l'accord de la hiérarchie que les heures supplémentaires effectuées pourront être rémunérées, sur la base d'un état déclaratif selon une périodicité mensuelle. A défaut de compensation sous la forme d'un repos compensateur, l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires pourra être versée aux fonctionnaires territoriaux titulaires ou stagiaires employés à temps complet appartenant aux catégories C ou B, ainsi que les agents contractuels de même niveau, en raison des fonctions exercées limitativement énumérées dans la présente délibération.

***Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39***

## Création au sein de la Direction des ressources humaines d'un poste de chargé.e de projets stratégiques RH ( cat A, filière administrative)

Dans la continuité du renforcement structurel de la direction des ressources humaines, dans ses moyens, ses compétences, et son organisation, et afin de d'accompagner la modernisation de la fonction RH autour de nouveaux enjeux en lien notamment avec la loi de la transformation de la fonction publique, notamment : des 1607H, de la formalisation des LDG, du plan égalité professionnelle femme-homme ; de l'évolution des instances de dialogue social, mais aussi du Rifseep, il convient de créer un poste de chargé de projets stratégiques RH (cadre d'emplois des attachés territoriaux, filière administrative).

***Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39***

## Enseignement, Education, Culture, Sports, Formation Professionnelle, Intendance Scolaire, Fêtes et Cérémonies, Vie Associative, Jumelages, Enfance, jeunesse, Pré-ados, Séjours, Loisirs Familiaux, Crèches, Petite Enfance, Prévention Sécurité.

### Attribution d'une subvention à La Fabrique A dans le cadre de la cité éducative de Gennevilliers pour la mise en place d'actions durant l'année scolaire 2021

Il s'agit d'attribuer une subvention d'un montant de 5 000 € à La Fabrique A dans le cadre de la Cité éducative de Gennevilliers, pour la mise en place d'actions pour l'année 2021.

***Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39***

### Attribution d'une subvention dans le cadre de l'opération "Nager à contre cancer" à la Ligue contre le cancer

Il s'agit d'affecter une subvention exceptionnelle d'un montant de 436,90 € à la Ligue contre le Cancer correspondant aux recettes des entrées "public" de la journée du 26 septembre 2021 du Centre Nautique dans le cadre de la journée "Nager à contre Cancer"

***Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39***

### Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Canoë Kayak Gennevillois dans le cadre d'achat de matériel de navigation à destination des pratiquants de grand gabarit

L'association du Canoë Kayak Gennevillois souhaite adapter le parc bateaux du club en faveur des personnes de grand gabarit. Il a été remarqué une évolution de la morphologie des pratiquants actuels et par conséquent un besoin de faire évoluer le parc bateau afin d'offrir davantage de bateaux adaptés à ce public. Ceci permet de répondre à un des axes prioritaires de la politique sportive locale de développer le sport pour tous (axe sport santé) et d'élargir au plus grand nombre. Il s'agit d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000 € pour participer au financement de cet achat.

***Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39***

## Urbanisme, Travaux, Aménagement, Action Foncière, Logement et Population, Développement Economique, Environnement, Développement Durable, Circulation, Transport, Voirie, Hygiène-Sécurité.

### Instauration de la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public (RODPP) pour les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution de gaz

Il s'agit de délibérer sur la RODPP pour le réseau de distribution et de transport de gaz. Comme toute entreprise occupant pour son exploitation une partie du domaine public, les concessionnaires du réseau de transport et du réseau de distribution de gaz doivent verser aux collectivités locales une redevance annuelle pour occupation provisoire du domaine public provisoire.

***Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39***

**Autorisation de signature de la convention de gestion et d'entretien de l'ouvrage d'art - passerelle des Louvresses**

Il s'agit d'autoriser monsieur le Maire à signer cette convention qui a pour objet de définir les obligations respectives de l'Etat et de la commune de Gennevilliers concernant les dépenses liées aux missions de surveillance, d'entretien, de réparation et de reconstruction ultérieures de la passerelle. Également, elle définit la répartition des charges liées à la surveillance, l'entretien, la réparation et la construction de l'ouvrage d'art et ses conditions de réalisation par le Département des Hauts-de Seine. Dans ses articles 11 et 12, la convention fixe les conditions de remise de l'ouvrage du Département des Hauts de Seine (concepteur et financeur de la passerelle) à la ville de Gennevilliers (futur propriétaire de l'ouvrage). Pour rappel, le 12 octobre 2020, la ville de Gennevilliers et le département des Hauts de Seine ont signé une convention de coopération pour la réalisation d'une passerelle dans le cadre de la prolongation d'une liaison verte entre la zone d'activités des Louvresses et la gare de Gennevilliers.

***Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39***

**Autorisation de signature de la convention de partenariat entre la société Immobilière 3F, la Ville de Gennevilliers et l'État relative au transfert des images de vidéo surveillance du dispositif de la société IF3 vers les services de police de la ville**

Dans le cadre de sa politique de prévention des risques et de sécurisation des biens et des personnes, la ville de Gennevilliers a contracté avec l'État une convention relative à l'exploitation des images de la vidéo protection urbaine par les agents de police du commissariat de Gennevilliers. La ville et la société I3F souhaitent consolider cette politique de prévention en mettant en place un dispositif d'envoi des images de vidéo surveillance des parties communes des immeubles I3F sis sur le territoire de la commune vers le Centre de Supervision Urbaine (C.S.U.) de la ville, lors de circonstances faisant redouter la survenance d'une atteinte grave aux biens et aux personnes. Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite entre la société Immobilière 3F, la Ville de Gennevilliers et l'État, relative aux modalités de transfert des images de vidéo surveillance de la société I3F vers les services de police du Centre de Supervision Urbaine (C.S.U.) de la ville.

***Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39***

**Enquête publique portant sur la demande d'autorisation présentée par la société SOLVALOR en vue d'exploiter à Gennevilliers, 31 route du Bassin n°6, une plate-forme spécialisée dans le traitement des terres dangereuses relevant des rubriques de la nomenclature 3531, 3550, 2718-1, 2791-1, 2716-1 soumis au régime de l'autorisation et 2515-1-a soumis au régime de l'enregistrement**

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Dans le cadre de son développement, la Société SOLVALOR, dont le siège social est situé à La Haye de Pan 35170 Bruz, a déposé une demande en vue d'exploiter à Gennevilliers, 31 route du Bassin n°6, une plate-forme spécialisée dans le traitement des terres dangereuses relevant des rubriques de la nomenclature 3531, 3550, 2718-1, 2791-1, 2716-1 soumis au régime de l'autorisation et 2515-1-a soumis au régime de l'enregistrement. Cette demande d'enregistrement est soumise à consultation du public ouverte en mairie de Gennevilliers du vendredi

8 octobre 2021 au mercredi 10 novembre 2021. Il appartient au Conseil Municipal de Gennevilliers de donner son avis sur la demande susvisée. Le rapport technique établi par le Service Communal d'Hygiène et de Sécurité conclut à un avis favorable à ce projet.

***Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39***

**Gennevilliers Habitat – Restructuration des halls du bâtiment 2 à 12 avenue de la Libération à Gennevilliers participation de la ville pour un montant de 300 000 €**

Il s'agit d'autoriser le versement par la Ville de Gennevilliers d'une subvention d'un montant de 300 000 € à Gennevilliers Habitat pour que ce dernier puisse réaliser une opération de restructuration des halls du bâtiment 2 à 12 avenue de la Libération à Gennevilliers.

***Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39***

**Gennevilliers Habitat - Sécurisation incendie des évacuations terrasses du bâtiment 6 à 58 boulevard Jean-Jacques Rousseau à Gennevilliers participation de la ville pour un montant de 300 000 €**

Il s'agit d'autoriser le versement par la Ville de Gennevilliers d'une subvention d'un montant de 300 000 € à Gennevilliers Habitat pour que ce dernier puisse réaliser une opération de sécurisation des évacuations terrasses du bâtiment 6 à 58 boulevard Jean-Jacques Rousseau à Gennevilliers.

***Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39***

**Gennevilliers Habitat – Réhabilitation de 70 logements au 1/14 Place Indira Gandhi - 60 rue Louis Castel à Gennevilliers participation de la ville pour un montant de 230 949 €, annule et remplace la délibération U4 du 19 mai 2021**

Il s'agit d'une délibération qui annule et remplace la délibération U4 du 19 mai 2021 afin de d'autoriser le versement par la Ville de Gennevilliers d'une subvention d'un montant de 230 949 € à Gennevilliers Habitat pour que ce dernier puisse réaliser une opération de réhabilitation de 70 logements, projetée au 1/14 Place Indira Gandhi - 60 rue Louis Castel à Gennevilliers.

***Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39***

**Projet de démolition/reconstruction de l'Ilot Brenu : Approbation de la cession par la Ville de Gennevilliers à l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine des lots de copropriété n° 1 à 28, 30 à 35, 38 à 62 et 64 à 65 situés 71 rue Henri-Barbusse à Gennevilliers – parcelle cadastrée section AJ n°35.**

Dans le cadre du projet de démolition/reconstruction de l'Ilot Brenu les lots de copropriété n° 1 à 28, 30 à 35, 38 à 62 et 64 à 65 situés 71 rue Henri-Barbusse à Gennevilliers – parcelle AJ n°35 appartenant à la Ville de Gennevilliers sont à céder à l'EPT Boucle Nord de Seine en vue de la rétrocession par ce dernier de l'ensemble de l'immeuble au profit de la société Seqens conformément à la convention partenariale signée le 1er décembre 2014.

***Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39***

**Autorisation de signature de la convention annuelle d'objectifs sur projet entre la Ville de Gennevilliers et l'association FACE Paris**

Face au succès indiscutable sur le taux d'insertion des jeunes diplômés insérés en emploi depuis 2015, le projet Job Academy est reconduit en 2021 pour une 7e promotion en partenariat avec FACE Paris et cinq entreprises implantées sur le territoire (GRTgaz, UP, SUEZ, PRISMA MEDIA et CAFES RICHARD) pour accompagner 17 jeunes diplômés bac+4/5 (au lieu de 15 jeunes diplômés les années précédentes) et plus dans la recherche de leur premier emploi. Ainsi, depuis 2015, ce projet d'accompagnement et de tutorat pour les jeunes diplômés bac+4/5 et plus principalement issus des quartiers prioritaires de Gennevilliers par des entreprises marraines, 90 jeunes diplômés ont pu trouver leur premier emploi durable et une formation en alternance ou créer leur entreprise grâce aux efforts déployés par la ville en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés (les entreprises et les acteurs de l'emploi et de l'insertion (la DDEI en particulier). Dans ce cadre, il y a lieu de poursuivre le partenariat avec FACE Paris en associant les entreprises du territoire.

***Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39***

**Autorisation de versement du solde de la subvention au titre de la convention entre la Ville de Gennevilliers et BGE PaRIF**

Il s'agit d'autoriser monsieur le Maire à verser le solde de la subvention à la BGE PaRIF afin que la Ville de Gennevilliers poursuive sa collaboration avec la BGE PaRIF qui depuis 1998 œuvre pour faire de l'entrepreneuriat une réalité accessible à tous. Elle soutient les initiatives de création d'entreprises des particuliers – demandeurs d'emploi, salariés, jeunes, étudiants, retraités, etc., en accompagnant par le conseil et la formation tous les Gennevillois qui entreprennent à travers : Un premier accueil dans le cadre de la sensibilisation à la création d'entreprise avec un besoin d'orientation ; un premier accueil auprès des TPE immatriculées en recherche d'accompagnement post-création ; à la préparation et animation du concours de Pitch « Entreprendre à Gennevilliers ».

***Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39***

## ***IV) – VŒUX***

**Energie, tout augmente sauf les salaires**

-

***Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 37***

**Le téléservice des demandes de titres de séjourne peut-être qu'un choix, et non une obligation !**

-

***Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 37***

## ***V) - COMPTE RENDU DES DECISIONS MUNICIPALES***

Compte rendu au Conseil municipal des décisions du Maire prises conformément à l'article L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 17 novembre 2021 à 21h42.

Patrice Leclerc
Maire